CAPA (Travaux forestiers)

DOCUMENT D'EXAMEN

E1 - Agir dans des situations de la vie courante à l’aide de repères sociaux - Session 2015

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole







"Travaux forestiers"

Photo couverture : Établissements de l'enseignement agricole Crogny et Bar-le-Duc
Source : Pascal Xiclunia (photothèque du MAAF) - David Dauphin (Crogny) - Eric Karcher (Bar-le-Duc)







Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Travaux forestiers"

Sommaire

Référentiel professionnel 1
Contexte de l'emploi visé 3
Fiche descriptive d'activités 7
Situations professionnelles significatives 11

Référentiel de certification 13
Liste des capacités attestées par le diplôme 15
Épreuves de l'examen 17
Unités capitalisables 25
Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables 26

Référentiel de formation 27
Présentation générale 29
Architecture de la formation 30

Unités de formation 33

Siglier 51

Référentiel de diplôme créé par arrêté du 10 juin 2015

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Travaux forestiers"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «travaux forestiers» décrit les emplois de niveau V de salarié(e) dans le secteur agricole des travaux forestiers.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Les caractéristiques de la forêt française

La surface de la forêt a doublé depuis le milieu du 19ème siècle et couvre aujourd'hui environ 16 millions d'hectares, soit 30% du territoire national. Elle continue de progresser d'environ 40 000 ha par an[1]. La forêt privée, qui couvre 3/4 de la surface, est très morcelée : 3,5 millions de propriétaires détiennent 10,6 millions d'hectares. Seuls 200 000 propriétaires possèdent des parcelles de plus de 10 ha soit plus des 2/3 des surfaces privées. Les forêts publiques de l'Etat (surface moyenne de 1000 ha) et des collectivités territoriales (surface moyenne de 190 ha) regroupent environ 1/4 de la surface forestière totale. Celles-ci sont confiées en gestion à un établissement public à caractère industriel et commercial, l'Office National des Forêts.

La forêt française est l'une des plus variées des forêts européennes, avec plus d'une centaine d'essences de milieu tempéré, d'essences méditerranéennes et d'essences montagnardes. Une vingtaine sont exploitées. Les surfaces forestières exploitées comportent 41% de chênes, 22% d'autres feuillus et 37% de résineux.

La forêt française résulte de son histoire et de sa géographie, elle constitue à la fois un patrimoine et une ressource multiple. La forêt produit du bois, protège de l'érosion et des avalanches, stocke du carbone, constitue un réservoir de biodiversité, protège la ressource en eau, structure le paysage et constitue aussi le lien d'activités sociales et récréatives[2].

1.2- La production de bois des forêts françaises

Plus de 24 millions de m3 de bois d'œuvre sont valorisés chaque année et 11 millions de m3 de bois ronds sont destinés aux industries de trituration. Plus de 20 millions de m3 de bois de chauffage sont produits par an, majoritairement pour l'autoconsommation.

Tous les grands rapports sur la forêt française établis depuis 1945 convergent : la production biologique de bois est nettement supérieure à la récolte réalisée. La production forestière nette moyenne annuelle n'est exploitée qu'à hauteur de 50% des volumes produits, excepté pour la « forêt cultivée » de pins maritimes des Landes de Gascogne, pour laquelle la récolte représente 90 % de la production biologique.

La forêt française dispose d'un sur-stockage sur pied, « en réserve » accumulé de l'ordre de 200 Mm3 qui ouvre de réelles perspectives de relance de la filière forêt-bois française, au moins jusqu'à l'horizon 2020[3] .

1.3- Conjoncture du marché du bois

La balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois-papier-ameublement affiche un solde négatif de prés de 7 milliards d'euros en 2013[4], soit le deuxième déficit commercial de la France après celui de l'énergie.
Seuls deux postes ressortent avec une balance commerciale positive : les produits bois brut et les emballages bois. Le déficit le plus lourd est enregistré sur les produits d'ameublement. Le poste « pâte à papier » est également très déficitaire alors que le poste papier et carton est plus équilibré notamment à travers les exportations vers la Chine

1.4- L'emploi dans le secteur forestier

En France, dans les forêts publiques ou privées, 8 000 entreprises de travaux forestiers et 15 000 salariés exercent des travaux de sylviculture-reboisement et d'exploitation forestière[5].
La mécanisation et l'augmentation de la productivité qui en découle, se traduisent par une diminution du nombre de salariés permanents dans les entreprises forestières[6].
La part des entrepreneurs de travaux forestiers manuels devrait chuter de 30% d'ici 2020 avant de se stabiliser, alors que pour la même période on aura besoin d'environ 2 000 conducteurs de machine[7].
Après les « Assisses de la forêt » et lors du « Grenelle de l'environnement », les projections estimaient possible la mobilisation de 21 millions de m3 supplémentaires d'ici 2020, soit près de 80 000 emplois[8] supplémentaires dont 28 000 pour l'exploitation forestière amont.

1.5- Les grandes évolutions du secteur

1.5.1 Réalité du changement climatique

Pour les forestiers, les perspectives du changement climatique ne sont pas une spéculation, mais un élément à prendre en compte dès maintenant. En effet, ses conséquences commencent à s'observer de façon ponctuelle et l'élaboration de stratégies d'adaptation constitue dès à présent un enjeu stratégique majeur[9]. Compte tenu des délais de la production forestière, il est désormais évident qu'il faut tenir compte des projections des chercheurs pour limiter les risques de perte de production au terme du cycle sylvicole. De plus, des initiatives de reboisement voient le jour de façon à favoriser le stockage du carbone en forêt.

1.5.2 Développement durable et gestion forestière

La prise en compte du développement durable dans la gestion forestière est renforcée par la mise en oeuvre du « Grenelle de l'environnement », notamment par la préservation et la valorisation de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois et dans une perspective de lutte contre le changement climatique[10].
L'écocertification s'est mise en place en France à partir de l'année 2001. Un nombre significatif et croissant de propriétés forestières sont certifiées gérées durablement par le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ou par le Forest Stewarship Council (FSC), soit 35% de la surface de la forêt française de production et près de 60% de la production. De plus, afin de permettre la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et leur utilisation en sécurité, le plan Ecophyto met en place des certificats individuels « Certiphyto » nécessaires pour utiliser a titre professionnel ces produits, les vendre ou conseiller leur utilisation. Dans les entreprises, on constate également la prise en compte du respect de l'environnement à travers le développement des procédures de normalisation de type ISO 14001 et ISO 26000.

1.5.3 Compétition sur la ressource

Dans le cadre de la production d'énergie à partir de la ressource bois, on sera confronté à un très fort pic de mobilisation de plaquettes forestières. La demande sera maximale en 2020 suite à la mise en service des dernières installations du programme issu du troisième appel d'offres de cogénération-biomasse et le fonctionnement à plein régime du fonds chaleur[11].
La nécessaire transition énergétique conduit à reconsidérer la forêt comme une source d'énergie renouvelable, pour le chauffage ou pour la production d'électricité. Des difficultés sont à venir si l'on ne se dote pas de régulations adaptées. Le plus probable est, en effet, faute de régulation, une légère tension sur les prix entraînant une intensification de la pression sur la ressource, et des pratiques sylvicoles non-durables[12].

1.5.4 Multifonctionnalité de la forêt

Aujourd'hui, la forêt n'est plus considérée uniquement comme une source de matériaux pour les industries de la filière bois, d'autres biens et services sont de plus en plus souvent mis en avant. Chaque écosystème forestier remplit différentes fonctions, utiles pour l'homme.
La fonction d'auto entretien, ou de soutien, participe au maintien des conditions favorables à l'écosystème, notamment au niveau des interactions et des équilibres entre espèces et environnement. C'est la première des fonctions remplies par les écosystèmes, car elle est nécessaire à la réalisation de toutes les autres.
La fonction d'approvisionnement comprend tous les produits matériels que procurent les écosystèmes forestiers, qui peuvent être exploités par l'homme. Parmi ceux-ci, on peut noter la production de bois, mais aussi la production de fruits, de champignons ainsi que le prélèvement de gibier par la chasse.
La fonction de régulation permet aux écosystèmes de contrôler et réguler certains phénomènes et processus naturels (purification de l'eau, protection contre l'érosion, stockage de CO2 ...).
Enfin la fonction culturelle est liée à la perception et au vécu des hommes par rapport aux écosystèmes forestiers, aux activités qui leur sont liées et aux regards qui leur sont portés (randonnée, observation, qualité esthétique du paysage ...).
La législation forestière vise au maintien de ces fonctions.

1.5.5 Réglementations

Le Code forestier établit de façon complète des dispositions s'appliquant à la forêt et à sa gestion, mais malgré son ambition, il n'embrasse pas toutes les réglementations qui peuvent être applicables en forêt.
En effet la réglementation touchant le milieu aquatique, celle touchant à la faune sauvage, celles touchant à la protection des milieux, avec les nombreux zonages qui s'y rattachent, ou bien encore les règles d'urbanisme ... se superposent à la réglementation forestière.
Pour l'acteur en forêt quel qu'il soit, il est complexe d'intégrer ces différentes couches de réglementation. De plus, certaines d'entre elles sont contradictoires et conduisent à des impasses pratiques.
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt renforce le développement d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Elle favorise l'exploitation des ressources forestières grâce à des documents de gestion stratégique améliorés et à la création des Groupements d'intérêt économique et environnementaux forestiers (GIEEF) qui permettront une gestion forestière coordonnée visant une meilleure mobilisation du bois et une meilleure performance environnementale.

1.5.6 Sécurité

Les travaux forestiers, ainsi que les conditions dans lesquelles ils se déroulent, génèrent des risques qui peuvent être source d'accidents du travail. Les entreprises doivent donc répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier, du code rural et du code du travail, notamment en matière de sécurité et de prévention des accidents. Le respect de ces obligations exige un niveau minimum de qualification

pour les employeurs et leurs salariés, ce qui se traduit par le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1).

1.5.7 Nouvelles technologies

Sur la plupart des massifs forestiers, l'utilisation de machines d'abattage se développe car elles contribuent à l'augmentation de la productivité.
De plus, le recours à l'informatique embarquée et au GPS contribue à une gestion de la chaîne logistique en flux tendu pour répondre en temps et en volumes aux besoins des industries de transformation. Les tempêtes de l'hiver 1999 et 2009, ainsi que la pénurie de professionnels qualifiés ont accentué ces évolutions. La formation à ces nouvelles technologies est un impératif pour les salariés.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Dans les entreprises enquêtées, différentes appellations de métiers ont pu être recensées : ouvrier forestier, ouvrier polyvalent forestier, ouvrier polyvalent sylviculteur, bûcheron, homme de pied. Ces salariés assurent des activités liées aux travaux sylvicoles et/ou de bûcheronnage.
Selon la nomenclature des codes ROME, les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein des codes A12 :

A1201 – Bûcheronnage et élagage

- Ouvrier / Ouvrière d'exploitation forestière
- Bûcheron / Bûcheronne

A1205 – Sylviculture

- Ouvrier forestier / Ouvrière forestière
- Ouvrier sylviculteur / Ouvrière sylvicultrice
- Ouvrier sylvicole / Ouvrière sylvicole
- Manœuvre forestier / forestière

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise et degré d'autonomie et de responsabilité

Comme salarié, le titulaire du CAP agricole travaux forestier est généralement sous la responsabilité hiérarchique du chef d'entreprise, du chef d'équipe ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. La responsabilité et l'autonomie déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. Après quelques années d'expériences, il peut accéder à une fonction d'encadrement portant sur une équipe de petite taille.

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

Les conditions d'exercices sont liées à l'évolution des salariés en milieu naturel, quelles que soient les saisons. Sur les chantiers, l'isolement est souvent un facteur dont il faut tenir compte pour l'exercice de ces métiers. La réalisation d'activités dans des milieux naturels sensibles (parc naturel, ripisylve, zones humides ...) mobilise des connaissances en écologie.
Les salariés qui effectuent les différentes opérations sylvicoles ou d'exploitation forestières doivent faire preuve d'une bonne condition physique. Le port des équipements de protection individuelle est une obligation en toute circonstance (casque anti-bruit, lunettes, pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, veste renforcée anti-coupe, harnais de sécurité …). Pour la réalisation de chantiers proches de lignes électriques, le salarié doit être détenteur de l'habilitation HOBO.
En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du CAP agricole travaux forestiers spécialisés en sylviculture peut prétendre au certiphyto « Opérateur en travaux et services » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques ».
L'activité peut s'effectuer en hauteur, en altitude et impliquer le port de charges.
Le développement des nouvelles technologies de communication (informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile..) nécessite dans certains cas, la maîtrise des savoirs de base dans ces domaines.
La rémunération est généralement constituée d'une partie fixe et éventuellement d'une partie variable fonction du rendement (cubage réalisé).

2.4- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Après quelques années d'expérience dans l'entreprise, le salarié qui avait le statut d'ouvrier peut devenir chef d'équipe. Cette promotion est la reconnaissance par son employeur de ses compétences professionnelles, de son aptitude à encadrer ses collègues de travail et de son implication dans le développement de l'entreprise.
Certains pourront faire le choix de devenir des conducteurs d'engins forestiers, après une formation adéquate, d'autres pourront devenir des chefs d'entreprise de travaux forestiers, après l'obtention d'un diplôme de niveau IV.
Dans la fonction publique, la promotion sera assurée par la voie des concours, souvent liée à l'obtention d'un diplôme de niveau IV.

1 Source site FNB 2013
2 Rapport de Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne, juin 2013
3 Rapport du CGAAER n° 1639, Ballu et al, novembre 2007
4 Douanes 2013
5 FNEDT juin 2013
6 Agreste synthèse janvier 2009
7 Introduction du sous directeur adjoint de la sous-direction de la forêt et du bois au ministère de l'agriculture lors de la rencontre nationale des Lycées forestiers à Rambouillet en octobre 2009
8 Rapport sur la Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois, Jean Puech, avril 2009
9 Note d'analyse du Centre d'Etudes et de Prospective n°62 (septembre 2013) Agriculture, Forêt, Climat : vers des stratégies d'adaptation – Résultats clés de la prospective AFClim,
10 Rapport sur la « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois », Jean Puech, avril 2009
11 Fond chaleur : crédit de 300 millions d'euros géré par l'ADEME pour la chaleur renouvelable (solaire et géothermie compris)
12 Rapport de Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne, juin 2013

Fiche descriptive d'activités

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme.
La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme.
Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Résumé des principaux métiers

Ouvrier forestier
Il réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillement, élagage, balivage …). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Bûcheron
Il est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.

Fonctions et activités exercées

1- Organisation du travail

1.1- prend connaissance de la fiche de chantier

1.2- prend les consignes et au besoin les fait expliciter

1.3- prend connaissance du programme de la journée ou de la semaine établi par le responsable

1.4- localise le chantier à partir d'indications géographiques

1.5- prend en compte, suivant les consignes de son responsable, la réglementation et, le cas échéant, les cahiers des charges s'appliquant au travail, à la sécurité, à la protection de l'environnement

1.6- s'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Evaluation des Risques

1.7- achemine le matériel ou le réceptionne, le prépare, et vérifie son état de marche

1.8- se munit des consommables et du petit matériel de réparation nécessaire pour minimiser les interruptions de chantier

1.9- s'assure de la présence des matériels et équipement de sécurité

1.10- prend les premières dispositions en cas d'accident du travail

1.11- évalue sa production journalière et organise son travail en conséquence

2- Préparation et remise en état des chantiers

2.1- participe à la visite du chantier et prend connaissance des particularités d'accès à la parcelle et des clauses d'exploitation

2.2- effectue le balisage du chantier

2.3- réalise des travaux de nettoyage, de débroussaillement

2.4- remet en état le chantier et les abords après travaux (opérations manuelles)

3- Entretien du matériel

3.1- procède au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés

3.2- met en œuvre les techniques d'affûtage

3.3- assure l'entretien courant et les petites réparations

3.4- effectue les réglages en fonction du travail à réaliser

3.5- trie et collecte les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur dans le respect de l'environnement

4- Réalisation de travaux

4.1- mise en œuvre de travaux sylvicoles

4.1.1- préparation des sols et mise en place des peuplements
4.1.1.1- réalise le débroussaillement des parcelles avant plantation, avec un tracteur équipé d'un broyeur ou girobroyeur
4.1.1.2- peut assurer le travail du sol avec différents outils tractés
4.1.1.3- peut réaliser le jalonnement, le piquetage ...
4.1.1.4- prépare les plants et les met en terre suivant un schéma d'implantation
4.1.1.5- met en œuvre les différentes techniques de plantation ou de semis
4.1.1.6- procède à la fertilisation, aux amendements et à l'application de produits phytopharmaceutiques
4.1.2- entretien des peuplements
4.1.2.1- identifie les végétaux de son espace d'intervention, y compris la végétation sauvage protégée et les espèces invasives
4.1.2.2- effectue des dégagements de peuplements, manuellement ou mécaniquement, de façon sélective pour favoriser les essences-objectifs
4.1.2.3- effectue le dépressage pour optimiser la croissance des tiges d'avenir
4.1.2.4- effectue des travaux de débroussaillement, notamment de sécurité contre les incendies
4.1.2.5- installe ou applique des dispositifs de protection contre les gibiers
4.1.2.6- effectue l'élagage et la taille de formation
4.1.2.7- réalise les soins culturaux courants
4.1.2.8- effectue des cloisonnements culturaux et d'exploitation
4.1.2.9- réalise des travaux de premières éclaircies

4.2- mise en œuvre de travaux de bûcheronnage

4.2.1- préparation des chantiers de bûcheronnage
4.2.1.1- repère les arbres martelés
4.2.1.2- peut sélectionner les arbres à abattre ou à conserver, en fonction des consignes reçues
4.2.1.3- peut estimer le volume de bois sur pied
4.2.1.4- évalue le niveau de difficulté de l'abattage lié à l'arbre ou à l'environnement
4.2.2- réalisation des opérations d'abattage
4.2.2.1- choisit l'ordre d'abattage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles
4.2.2.2- exécute les travaux préparatoire à l'abattage
4.2.2.3- réalise l'abattage en utilisant les techniques adaptées aux situations et aux objectifs
4.2.2.4- dirige ou corrige la chute de l'arbre en situation difficile
4.2.3- réalisation des opérations de façonnage
4.2.3.1- réalise la couronne de débardage (parement de culée), arase les nœuds et ébranche l'arbre
4.2.3.2- réalise le tronçonnage en préservant la qualité des bois
4.2.3.3- met en œuvre des découpes standardisées en fonction de la destination des bois et de leur valorisation potentielle
4.2.3.4- apprécie la qualité et la valeur des produits façonnés, les classe et les trie en vue de faciliter le débardage
4.2.3.5- peut numéroter et procéder au cubage des produits
4.2.3.6- peut assurer l'empilage

Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon l'entreprise et les configurations locales d'emplois

4.3- participe au débardage à l'aide de câbles

4.4- conditionne le bois de chauffage

4.5- participe à la production de plaquettes forestières

4.6- participe à un chantier d'élagage en qualité « d'homme de pied »

4.7- récolte des graines d'essences forestières et conditionner les semences

4.8- réalise ou entretient des petits ouvrages et équipements forestiers

4.9- réalise ou entretient des voies de circulation en milieu naturel

4.10- réalise, pose et entretient des équipements d'accueil du public en milieu naturel

4.11- prépare met en place des dispositifs de lutte contre l'érosion,

4.12- exécute des travaux d'entretien ou de préservation des milieux naturels (travaux spécifiques de génie écologique)

4.13- exécute des travaux d'entretien aux abords d'infrastructures spécifiques

4.14- peut réaliser des opérations d'entretien d'espaces verts

5- Communication

5.1- réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi des chantiers , des consommables et aux équipements sur les supports prévus à cet effet

5.2- rend compte à son responsable des activités et des observations réalisées

5.3- alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie

5.4- alerte les secours en cas d'accident

5.5- fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa

5.6 informe l'usager ou le client quant aux travaux qu'il réalise

5.7 peut participer à des réunions de chantier

5.8 peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes

5.9 peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers

5.10 participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.
Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la règlementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Régénération des peuplements	● Travaux de préparation du sol ● Plantation des végétaux	Assurer la mise en place d'un peuplement pour favoriser des conditions de croissance et de développement optimales.
Entretien des milieux et des peuplements	● Débroussaillement ● Dégagement	Contrôler la végétation en fonction de l'utilisation du milieu.
Bûcheronnage manuel	● Abattage ● Façonnage	Produire une prestation conforme aux consignes.
Maintenance du matériel	● Affûtage ● Entretien courant matériels	Maintenir un matériel fonctionnel et optimiser sa durée d'utilisation.
Communication en situation professionnelle	● Signalement des anomalies observées	Fournir des informations utiles à la prise de décision à la traçabilité et à l'organisation du travail

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Travaux forestiers"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de 2 ordres :
- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3- Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4- Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

CP4.1 - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
CP4.2 - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

CP5- Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

CP5.1 - Réaliser des opérations d'abattage
CP5.2 - Réaliser des opérations de façonnage

CP6- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
CP6.2 - Réaliser des travaux de réparations simples

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Épreuves de l'examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Tableau des épreuves pour les candidats en CCF

Épreuve E1

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	**E1**		**2**	**MG1**
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	**E2**		**2**	**MG2**
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	**E3**		**2**	**MG3 et MP1**
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture	**E4**		**5**	MP4
CP4.1 - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers	E4.1	EPT	4	STP*
CP4.2 - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers	E4.2	CCF	1	

Épreuve E5

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser, en sécurité, des travaux de bûcheronnage manuel	**E5**		**5**	MP3
CP5.1 - Réaliser des opérations d'abattage	E5.1	CCF	3	STP*
CP5.2 - Réaliser des opérations de façonnage	E5.2	CCF	2	

Épreuve E6

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations	**E6**		**2**	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements	E6.1	CCF	1	STE
CP6.2 - Réaliser des travaux de réparations simples	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux		**2**	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	CCF	**2**	STP*

Epreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française	CCF	**2**	Points > 10
Pratiques physiques et sportives			
Pratiques sociales et culturelles			

** Sciences et techniques professionnelles. Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement (STAE) et les sciences et techniques des équipements (STE).*

Définition de l'épreuve E4 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 - "Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture".

Elle est affectée du coefficient 5 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes : 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 "Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers" et 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2 "Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers".

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Le candidat, qui ne produit pas les 4 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes. L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.
La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.
Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des taches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration* jugée utile par le candidat ; au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.
Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de techniques forestières,
- un professionnel** du secteur forestier.

* *Une illustration peut être une photo, un schéma... dès lors qu'il ne faut pas un matériel extérieur pour la lire.*
*** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Tableau des épreuves pour les candidats hors CCF

Épreuves générales	Modalité	Coeff	Module
E1 CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Epreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve orale Epreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 : Interagir avec son environnement social	Epreuve orale Epreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1

Épreuves professionnelles	Modalité	Coeff	Module
E4 CP4 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	5	MP4
E5 CP5 : Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	5	MP3
E6 CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations	Épreuve de pratique explicitée	2	MP2
E7 CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	2	MIP

Définition des épreuves générales pour les candidats hors CCF

Epreuve générale E1

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».
Elle est affectée du coefficient 2.

Elle prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.
Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).
La 1ère partie valide la capacité CG1.1 « Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».
La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».
A partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'histoire géographie et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par un enseignant de mathématiques et un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

Epreuve générale E2

L'épreuve terminale E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ».
Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes :
- une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle ».
Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.
Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :
- le métier visé,
- l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
- une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.
Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examinateur pendant 10 minutes.
Le candidat qui ne produit pas la production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale. L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 « Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ».
Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS.
La partie pratique a une durée variable selon l'APSA choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.
La partie orale vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement de l'examinateur dont le thème est choisi parmi les 3 suivants :
- prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
- fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
- énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.
L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

Epreuve générale E3
L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».
Elle est affectée du coefficient 2.
L'épreuve comporte 2 parties indépendantes : E3.1 et E3.2.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».

● Pour une part,
c'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.
L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier…).
Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examinateur.
Elle se déroule en 2 temps :
- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication :
- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examinateur.
L'ensemble de l'épreuve est évalué à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant de langue vivante.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

● Pour une autre part,
c'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.
Elle est évaluée par un enseignant de Lettres à l'aide d'une grille critériée nationale pendant l'épreuve orale E3.2.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » contextualisée dans le cadre de l'entreprise/structure.
Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage …
La première fiche présente l'organisation employeuse.
La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.
Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :
- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,
- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un professionnel du secteur à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

POUR RAPPEL :
Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examinateur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à l'aide d'une grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2.

Définition des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

Épreuve professionnelle E4

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 - "Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture".

Elle est affectée du coefficient 5 ainsi réparti :
- pour la CP4.1 - "Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers", coeff. 4,
- pour la CP4.2 - "Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers", coeff. 1.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage. 2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2, les autres sur la capacité CP4.1.

Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.
Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes. L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration* jugée utile par le candidat ; au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat produit un second exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de techniques forestières,
- un professionnel** du secteur forestier.

Épreuve professionnelle E5

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 - Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel.

Elle est affectée du coefficient 5.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 5 fiches constituées par le candidat portant sur des activités en lien avec les activités du référentiel professionnel.

Elle se déroule sur un chantier forestier réel sur lequel les candidats sont rassemblés.

Le candidat qui ne produit pas les 5 fiches ne peut pas présenter l'épreuve orale.

L'épreuve se déroule en 3 parties :
- préparation de l'activité de travaux de bûcheronnage manuel (30 minutes),
- présentation d'un chantier de bûcheronnage sur le site de l'épreuve (15 min),
- présentation, par le candidat, d'une fiche choisie par le jury parmi les 5 proposées : le candidat expose pendant 5 minutes la pratique qu'il a mise en œuvre puis répond au questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 1 heure.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de techniques forestières,
- un professionnel** du champ professionnel.

Épreuve professionnelle E6

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements et installations.

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à réaliser une opération de maintenance. L'épreuve se déroule, de préférence, dans une parcelle ou dans un atelier.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.
Les examinateurs sont :
- un enseignant de STE,
- un professionnel** du champ professionnel.

Épreuve professionnelle E7

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratique professionnelle s'appuyant sur 1 fiche portant sur 1 activité menée par le candidat dans le cadre du MIP.

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5.
Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.

Le candidat produit un deuxième exemplaire de la fiche pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes (sans préparation).

Les examinateurs sont :
- un enseignant de techniques forestières
- un professionnel** du champ professionnel.

* *Une illustration peut être une photo, un schéma... dès lors qu'il ne faut pas un outil extérieur pour la lire.*

*** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Unités capitalisables

Le CAP agricole spécialité « travaux forestiers » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	**Unités capitalisables**	**Prescriptions spécifiques**
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel - Réaliser des opérations d'abattage - Réaliser des opérations de façonnage	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés a l'entretien courant des matériels, équipements et installations - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements - Réaliser des travaux de réparations simples	Évaluation en situation professionnelle
CP 7	UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Évaluation en situation professionnelle

Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables

Les candidats ayant préparé la spécialité « Travaux forestiers » du CAPa, ajournés à l'examen, peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 s'ils présentent de nouveau l'examen dans une période de 5 ans. S'ils préparent de nouveau le diplôme par la modalité des unités capitalisables (apprentissage ou formation continue), ils peuvent bénéficier règlementairement du système d'équivalence entre les épreuves et les unités capitalisables présenté dans le tableau ci-dessous.
Une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve validant la capacité permet l'acquisition de l'unité capitalisable correspondante.

CAPACITES	EPREUVES	UC
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	**E1**	**UCG1**
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	**E2** (E2.1 + E2.2*)	**UCG2**
CG3 - Interagir avec son environnement social CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	**E3** (E3.1* + E3.2)	**UCG3**
CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'accompagnement et de regénération des milieux forestiers CP4.1- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers CP4.2- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers	**E4**	**UCP1**
CP5 - Réaliser en sécurité des travaux de bucheronnage manuel CP5.1- Réaliser des opérations d'abattage CP5.2- Réaliser des opérations de façonnage	**E5**	**UCP2**
CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements et installations CP6.1- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements CP6.2- Réaliser des travaux de réparations simples	**E6**	**UCP3**
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	**E7**	**UCARE**

** possibilité de dispense d'épreuve*

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Travaux forestiers"

Référentiel de formation

Présentation générale

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.
Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Communs à toutes les spécialités, les modules d'enseignement général permettent à l'apprenant d'acquérir et/ou de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et à la construction de son autonomie. Ils contribuent aussi à son insertion professionnelle, sociale et citoyenne.
Les niveaux d'exigence visés sont le renforcement d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation et à la compréhension de ces pratiques.
Les niveaux d'exigence visés sont l'acquisition des savoir-faire simples proches du cœur de métier.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel.
Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 6 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel qui met en oeuvre des travaux de bûcheronnage manuel et des travaux d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements forestiers. Au-delà des 6 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans une entreprise qui met en oeuvre l'activité spécifique liée au MIP proposé par l'établissement pour la classe ou section concernée.
Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de **1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s)** de stage en entreprise, prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés comme pouvant en tirer parti par l'équipe pédagogique. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaines supplémentaires sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées…).

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales[1] relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

STAGE COLLECTIF « ÉDUCATION À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

1 semaine de stage collectif, prise sur la scolarité, est consacrée aux thématiques liées à l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable.
Ce temps peut permettre d'aborder la santé et la sécurité au travail en particulier les risques liés aux activités professionnelles, ainsi que des notions de prévention et de secours civiques.
L'éducation au développement durable met l'accent sur la démarche de projet et/ou l'action collective visant à favoriser un comportement responsable dans la vie quotidienne.

1 Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTSA de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

HORAIRE NON AFFECTÉ

L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.
Selon le projet pédagogique défini pour la classe, en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique propose une répartition de ces horaires entre les disciplines concourrant aux enseignements modulaires. La répartition de ces horaires non affectés peut être différente entre les 2 années du cycle (avec une organisation annuelle, semestrielle…). Cette organisation est présentée en conseil de l'éducation et de la formation, en conseil intérieur, et validée en conseil d'administration.
Ces heures contribuent au même titre que les horaires disciplinaires définis dans la grille horaire nationale à l'acquisition des capacités du référentiel de certification.

PLURIDISCIPLINARITE

La pluridisciplinarité implique plusieurs enseignants. Un horaire de 174 heures équivalant 3 heures hebdomadaires permet de conduire des séances pédagogiques avec un double encadrement. Il n'y a pas de liste de thèmes de pluridisciplinarité définie. Chaque équipe choisit les objectifs de formation des modules pour lesquels la pluridisciplinarité est la modalité la plus pertinente. Diverses organisations sont possibles : ½ journée, journée, horaire hebdomadaire …

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

A choisir entre langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ou pratiques physiques et sportives ou pratiques sociales et culturelles.

Architecture de la formation par voie scolaire

La formation par voie scolaire s'effectue en 1 624 heures d'enseignement correspondant à 58 semaines sur 2 ans.
L'horaire hebdomadaire est de 28 heures d'enseignement obligatoire comprenant les 3 heures de pluridisciplinarité et les 5 heures non affectées à ces disciplines dans la grille horaire nationale.

Elle comprend :
- 12 semaines obligatoires de formation en milieu professionnel dont 11 prises sur la scolarité
- 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité.

Modules d'enseignement général (580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale
Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Disciplines : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Disciplines : Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive

MG3 - Interagir avec son environnement social
Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Disciplines : Lettres - Langue vivante - Sciences économiques, sociales et de gestion - Éducation physique et sportive

Horaire non affecté
Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules d'enseignement professionnel (754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
Ce module permet d'identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix. Il permet à l'apprenant de se situer en tant que futur salarié.
Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 58h

MP2 - Maintenance des matériels forestiers

Ce module permet d'effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux chantiers forestiers dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
Disciplines : Sciences et techniques des équipements – Physique et chimie

Horaire : 145h (116h + 29h)

MP3 - Travaux de bûcheronnage manuel

Ce module permet de réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel.
Disciplines : Sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ; Disciplines contribuant à l'enseignement du module : Sciences et techniques des équipements – Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 290h

MP4 - Travaux d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements forestiers

Ce module permet de réaliser en sécurité des travaux de sylviculture.
Disciplines : Sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ; Disciplines contribuant à l'enseignement du module : Biologie-Ecologie – Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 145h

MIP - Module d'initiative professionnelle

Ce module permet de découvrir et réaliser des activités à partir de situations locales spécifiques et diversifiées en vue de répondre plus largement aux attentes des apprenants et aux besoins locaux. L'activité étudiée dans le MIP doit être différente des activités traitées en MP3 et MP4 et toujours en référence au référentiel professionnel. Le MIP est écrit et mis en œuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par la DRAAF. Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse des publics et ainsi que de l'environnement socioéconomique et suivre les évolutions du milieu professionnel.
*Disciplines : Sciences et techniques professionnelles**

Horaire : 116h

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

** Sciences et Techniques Professionnelles. Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement (STAE) et les sciences et techniques des équipements (STE).*

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Travaux forestiers"

Unités de formation

Les modules d'enseignement général sont conçus pour permettre des démarches pédagogiques actives, collaboratives et pluridisciplinaires qui favorisent la motivation des apprenants et par là-même, concourent à l'atteinte des objectifs.
Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques.

MG1

Agir dans des situations de la vie sociale

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable, afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Prendre position dans des situations sociales
▶Objectif 2- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Prendre position dans des situations sociales

Les enseignements de l'histoire géographie et de l'éducation socioculturelle favorisent l'insertion et le développement de l'individu dans son environnement social et culturel. Par l'étude de situations ou la conduite d'activités liées à l'environnement proche, par la création de produits de communication témoignant de ces activités, il s'agit de donner des moyens à chacun de mieux comprendre le monde et d'y agir.

1.1- Découvrir des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

1.1.1- Acquérir une culture historique, pour connaître des faits du passé et comprendre le présent
1.1.2- Etudier des caractéristiques de l'espace mondial, national ou local
1.1.3- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté

1.2- Agir sur la construction de son identité sociale et culturelle

1.2.1- Découvrir l'influence de l'environnement social et culturel sur les individus
1.2.2- Identifier l'importance des choix individuels dans la construction de l'identité sociale
1.2.3- Témoigner de pratiques culturelles dans des productions collectives à partager

▶Objectif 2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Les mathématiques, l'informatique et les sciences économiques doivent être des outils au service de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. La contextualisation des apprentissages s'impose pour l'appropriation des notions relatives à ces enseignements. Les études de cas, les situations-problèmes sont à privilégier.

2.1- Utiliser des outils mathématiques pour les réinvestir dans des situations concrètes

2.1.1- Organiser un calcul pour résoudre un problème de la vie courante ou de la vie professionnelle
2.1.2- Utiliser la représentation graphique d'une fonction
2.1.3- Organiser des données statistiques
2.1.4- Exploiter des représentations géométriques

2.2- Développer l'usage citoyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître l'autonomie des apprenants

2.2.1- S'approprier les caractéristiques d'un environnement numérique de travail dans des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.2- Utiliser des outils, des logiciels et des applications numériques adaptés dans le cadre de projets interdisciplinaires en lien avec des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.3- Situer les TIC dans l'environnement social, économique et culturel pour adopter une attitude responsable lors de leur utilisation dans le cadre de projets interdisciplinaires

2.3- Agir en citoyen et en consommateur averti dans des situations de la vie courante

2.3.1- Identifier les sources de revenus possibles pour satisfaire les besoins d'un ménage
2.3.2- Faire des choix pour répondre aux besoins de la vie courante
2.3.3- Gérer le budget d'un ménage

MG2

Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Objectifs du module

▶Objectif 1- S'exprimer à travers des réalisations personnelles
▶Objectif 2- Agir pour favoriser son équilibre personnel

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : S'exprimer à travers des réalisations personnelles

1.1- Lire pour se construire

1.1.1- Lire pour s'informer
1.1.2- Lire pour le plaisir et pour l'ouverture au monde et aux autres
1.1.3- Lire pour écrire

1.2- Ecrire sur soi, sur son expérience, sur le monde

1.2.1- Développer une opinion, une argumentation
1.2.2- Exprimer un sentiment, une émotion…
1.2.3- Raconter un événement, une histoire

1.3- Parler de soi et de son expérience

1.3.1- Partager ses expériences personnelles
1.3.2- Parler de soi dans son métier, dans sa pratique professionnelle

1.4- Réaliser une production personnelle pour s'exprimer

1.4.1- Réaliser une production personnelle dans une forme librement choisie
1.4.2- Présenter sa démarche, analyser ses objectifs et justifier ses choix

▶Objectif 2 : Agir pour favoriser son équilibre personnel

Les trois sous-objectifs visent à atteindre un équilibre personnel, en combinant les connaissances, les exigences professionnelles et la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). L'articulation entre les apports de connaissances et les activités physiques pratiquées doit être privilégiée. La collaboration entre les enseignants de biologie-écologie et d'EPS est indispensable, la progression pédagogique et les contenus des deux disciplines devant être harmonisés.

2.1- Développer ses ressources motrices

2.1.1- Pratiquer, en s'engageant lucidement, différentes activités physiques et sportives
2.1.2- Enrichir sa motricité pour gagner en autonomie
2.1.3- Solliciter ses ressources motrices et affectives pour développer l'estime de soi et le plaisir de pratiquer

2.2- Appliquer les principes d'une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.2.1- Repérer les facteurs agissant sur le mode de vie : sommeil, habitudes alimentaires, hygiène corporelle
2.2.2- Repérer les activités permettant le maintien de l'équilibre psychologique
2.2.3- Repérer les risques liés aux accidents corporels, aus bruits, à la pollution des milieux ambiants
2.2.4- Mettre en place des mesures simples de prévention permettant de favoriser une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.3- Gérer son activité physique

2.3.1- Prendre en compte les indicateurs physiologiques et psychologiques
2.3.2- Assurer sa sécurité et celle des autres
2.3.3- Entretenir sa santé par la pratique raisonnée d'activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

MG3

Interagir avec son environnement social

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
▶Objectif 2- Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

Il s'agit de développer des capacités langagières à travers l'enseignement du français (trois premiers sous-objectifs) et de la langue étrangère (quatrième sous-objectif). Ces capacités sont mises en œuvre dans des situations de communication sociales et professionnelles.

1.1- Renforcer la maîtrise de la langue française

1.1.1- Acquérir les mécanismes de la langue
1.1.2- Enrichir son vocabulaire

1.2- Comprendre des messages écrits et oraux

1.2.1- Saisir le sens global d'un message
1.2.2- Analyser la situation de communication
1.2.3- Rechercher, sélectionner et restituer l'information

1.3- Produire des messages, à l'écrit et à l'oral

1.3.1- Maîtriser son élocution et sa posture dans des situations de communication variées
1.3.2- Analyser la situation de communication
1.3.3- Reformuler brièvement un message lu ou entendu

1.4- Communiquer oralement en langue étrangère

1.4.1- Comprendre la langue orale : comprendre une intervention brève, claire et simple
1.4.2- S'exprimer à l'oral en continu : produire des énoncés simples
1.4.3- S'exprimer à l'oral en interaction dans des échanges courts et simples

▶Objectif 2 : Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Il permet à l'apprenant de repérer et d'intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel. Les trois sous-objectifs sont abordés à travers la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). Ils permettent aussi l'articulation des exigences professionnelles et des connaissances en s'appuyant sur des situations concrètes. Ils sont prolongés dans le contexte de l'entreprise dans le cadre du module MP1.

2.1- Se positionner au sein d'un collectif

2.1.1- Intégrer son environnement culturel par la connaissance des différents statuts et rôles
2.1.2- Respecter les individus, accepter les différences

2.2- Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition

2.2.1- Comprendre l'utilité de la règle
2.2.2- Comprendre et s'approprier des normes et des contraintes
2.2.3- Maîtriser ses réactions affectives

2.3- Contribuer au projet collectif

2.3.1- Exprimer sa position
2.3.2- Contribuer à une décision collective
2.3.3- Prendre, à son niveau, des responsabilités

MP1

Insertion du salarié dans l'entreprise

Objectif général du module :

Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle salariée pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module, préparant à la capacité CG3 du référentiel de certification, a pour finalité de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le monde du travail. Il doit permettre d'acquérir des repères juridiques et sociaux liés au monde du travail, d'identifier les droits et obligations liés à une situation de travail et de préparer l'insertion professionnelle.
Les expériences dans l'établissement permettent d'initier une réflexion sur les droits et les devoirs des personnes qui seront précisées et développées dans l'exercice de l'activité professionnelle dans l'entreprise. Il s'agit, à partir de situations concrètes, de visites en entreprise en partenariat avec les techniciens, d'appréhender le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir, à terme, y agir de façon responsable. Les objectifs 1 à 3 permettent ainsi d'acquérir des règles de base du droit du travail dans un contexte économique et professionnel. Les objectifs 4 et 5 permettent de réinvestir ces acquis pour se préparer à l'insertion professionnelle et analyser un poste de travail particulier. Cette analyse peut se construire tout au long du parcours de formation à partir de recherches documentaires complémentaires aux observations de terrain.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure
- ▶Objectif 2- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- ▶Objectif 3- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire
- ▶Objectif 4- Se projeter dans le monde du travail
- ▶Objectif 5- Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure

1.1- Identifier les différents acteurs de la structure

1.2- Intégrer le cadre et les règles en situation professionnelle

1.3- Se préparer à la période de formation en milieu professionnel

▶Objectif 2 : Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois

2.1- Identifier les différentes formes d'entreprises ou d'organismes

2.2- Identifier les acteurs de l'entreprise

2.3- Identifier les partenaires extérieurs de l'entreprise

▶Objectif 3 : Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire

3.1- Identifier les éléments clés du contrat de travail

3.2- Différencier les différents types de contrat de travail

3.3- Repérer les conséquences du contrat de travail

3.4- Identifier les éléments du salaire et les repérer sur le bulletin de paie

▶Objectif 4 : Se projeter dans le monde du travail

4.1- Identifier les sources d'information pour trouver un emploi

4.2- Identifier les éléments clés d'une fiche de poste et/ou d'une offre d'emploi

4.3- Se préparer à répondre à une offre d'emploi

▶Objectif 5 : Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

5.1- Décrire le contexte de l'entreprise

5.2- Identifier les fonctions et attributions

5.3- Repérer les atouts et les contraintes de l'emploi

5.4- Identifier les obligations et les droits du salarié

5.5- Décrire les compétences requises

5.6- Déterminer les compétences à développer : formation et évolution de carrière

5.7- Prendre en compte les préoccupations liées au développement durable dans son activité

MP2 Maintenance des matériels forestiers

Objectif général du module :

Effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux chantiers forestiers dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module professionnel lié aux matériels, a pour finalité la maintenance conditionnelle de premier niveau, à partir de consignes, jusqu'à une certaine autonomie, des matériels et équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
Il doit permettre, à l'élève, l'adulte, l'apprenti en formation :

- d'expliquer une action demandée à partir de ses connaissances sur l'utilisation, la maintenance en sécurité des matériels, et équipements,
- d'assurer la maintenance conditionnelle, à partir de consignes, des matériels et équipements en sécurité et dans le respect des critères de durabilité.

Les matériels et équipements sont ceux liés au chantier ou au secteur d'activité concerné et aux supports choisis. Il convient donc de se rapprocher des autres disciplines techniques pour choisir les différents supports d'étude.
L'ordre des objectifs dans ce module n'a qu'une valeur indicative. C'est à l'enseignant de les combiner dans une logique pédagogique adaptée aux apprenants et aux contextes.
On privilégie la tronçonneuse comme support pédagogique.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir mettre en œuvre les matériels et assurer la maintenance en sécurité
▶Objectif 2- Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance
▶Objectif 3- Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir mettre en oeuvre les matériels et assurer la maintenance en sécurité

1.1- Identifier les matériels et les composants afin d'en comprendre le fonctionnement dans le but de satisfaire aux attentes d'un chantier en sécurité

1.1.1- Identifier les différents matériels forestiers en y associant leur(s) caractéristique(s), rôle(s), préconisations d'emploi en sécurité et les points de maintenance
1.1.2- Présenter succinctement le fonctionnement des moteurs thermiques 4 temps
1.1.3- Identifier les différents organes et accessoires d'un moteur thermique 2 temps en y associant leurs rôles et les points de maintenance
1.1.4- Présenter succinctement le fonctionnement des moteurs électriques montés sur les matériels forestiers
1.1.5- Localiser les différents sous-ensembles du matériel permettant son fonctionnement en identifiant les points de maintenance

1.2- Se former à la sécurité afin d'assurer les tâches demandées en préservant son intégrité, celles des autres et celles des installations

1.2.1- Repérer sur un matériel, une installation et dans un bâtiment les points de dangerosité et les moyens pour prévenir les risques
1.2.2- Identifier les EPI (Equipements de Protection Individuels), les EPC (Equipements de Protection Collectifs) et les règles et préconisations d'usage
1.2.3- Participer à des actions de formation

▶Objectif 2 : Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance

2.1- Aborder des notions d'électricité en relation avec l'activité professionnelle

2.1.1- Décrire les modes de production de l'énergie électrique en s'appuyant sur des dispositifs expérimentaux
2.1.2- Différencier le courant électrique continu du courant alternatif
2.1.3- Identifier les grandeurs électriques caractéristiques des matériels électriques utilisés dans l'activité professionnelle
2.1.4- Aborder les notions de magnétisme relatives au fonctionnement du moteur électrique et du système d'allumage des moteurs thermiques
2.1.5- Comparer les types de batteries alimentant les matériels utilisés dans le domaine professionnel

2.2- Approcher quelques notions de mécanique liées à l'activité professionnelle

2.2.1- Décrire une action mécanique et ses conséquences
2.2.2- Identifier la notion de « couple de serrage »

▶Objectif 3 : Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels

3.1- Se repérer dans un atelier

3.1.1- Identifier les sources de danger ainsi que les moyens de prévention et d'intervention associés
3.1.2- S'approprier l'espace en repérant la place de chaque outil, outillage participant à la maintenance en identifiant leur(s) rôle(s) et leur(s) préconisation(s) d'usage
3.1.3- Assurer l'approvisionnement et le stockage des consommables et des fournitures
3.1.4- Participer à la collecte et à l'élimination raisonnée des déchets

3.2- Réaliser les opérations de maintenance conditionnelle en relation avec l'activité

3.2.1- Rendre compte à l'oral et/ou par écrit du travail réalisé et des difficultés rencontrées
3.2.2- Prendre en charge un matériel
3.2.3- Détecter un dysfonctionnement ou une panne à venir
3.2.4- Répondre à une consigne de maintenance en allant chercher des informations dans les documentations techniques correspondantes et en réalisant le travail demandé
3.2.5- Remiser le matériel en assurant sa pérennité

3.3- Assurer le rendement optimum des outils de coupes, notamment de la tronçonneuse

3.3.1- Réaliser l'entretien des organes de coupes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
3.3.2- Assurer l'affûtage des chaînes de coupes à l'atelier et en forêt dans le respect des règles d'efficacité technique
3.3.3- Evaluer les défauts d'affûtage et intégrer les répercutions techniques ou matériels

MP3

Travaux de bûcheronnage manuel

Objectif général du module :

Réaliser des travaux de bûcheronnage.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module mobilise des acquis du MP4 concernant la préparation du chantier et du MP2 sur la maintenance et l'utilisation du matériel forestier.
La réalisation des travaux en sécurité est une préoccupation majeure de tous les instants de formation ainsi que l'apprentissage des gestes et postures adaptées.
Les interventions forestières d'exploitation réalisées s'inscrivent dans le respect de l'environnement et de la gestion durable ainsi que dans le respect des règles d'hygiène et sécurité.
Leur préparation et le déroulement des travaux de bûcheronnage, d'abattage et de façonnage doivent permettre à l'opérateur de se situer dans un ensemble cohérent du chantier.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Préparer des chantiers de bûcheronnage
- ▶Objectif 2- Mettre en œuvre les matériels forestiers nécessaires aux travaux de bûcheronnage, dans le respect des règles de sécurité
- ▶Objectif 3- Réaliser des travaux d'abattage
- ▶Objectif 4- Réaliser des travaux de façonnage
- ▶Objectif 5- Gérer des produits issus de l'exploitation
- ▶Objectif 6- Travailler en sécurité
- ▶Objectif 7- Réagir à une situation imprévue

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Préparer des chantiers de bûcheronnage

1.1- Localiser le chantier et se situer en tant qu'ouvrier forestier sur un chantier

1.1.1- Utiliser une fiche de coupe ou une fiche de chantier
1.1.2- Repérer les contraintes et les risques du chantier
1.1.3- Repérer les limites et les infrastructures de chantier

1.2- Situer le chantier dans son contexte socio-économique et réglementaire

1.2.1- S'approprier les consignes du chantier et si besoin les faire expliciter par le responsable
1.2.2- Prendre en compte les aspects réglementaires
1.2.3- Identifier les risques, leurs conséquences et les prendre en compte dans l'organisation du chantier
1.2.4- Prendre en compte les contraintes d'exploitation dans l'organisation du chantier, les produits attendus et les attentes du responsable

1.3- Situer le chantier dans son contexte sylvicole ou patrimonial

1.3.1- Identifier les principaux ligneux du chantier ainsi que les végétaux présentant un intérêt écologique et patrimonial
1.3.2- Repérer l'état sanitaire des arbres du chantier
1.3.3- Intégrer les éléments de biodiversité dans son activité

1.4- Identifier les objectifs du chantier

1.4.1- Situer ses travaux dans un itinéraire sylvicole
1.4.2- Se situer entre deux opérations forestières
1.4.3- Déterminer les contraintes, les difficultés, les spécificités du chantier

▶Objectif 2 : Mettre en œuvre les matériels forestiers nécessaires aux travaux de bûcheronnage, dans le respect des règles de sécurité

2.1- Identifier le matériel nécessaire en fonction des caractéristiques du peuplement et des objectifs du chantier à réaliser

2.1.1- Choisir le matériel le plus adapté en fonction de la tâche à effectuer
2.1.2- Préparer le matériel et vérifier les points de sécurité

2.2- Maîtriser la tronçonneuse et ses équipements associés

2.2.1- Maîtriser la manipulation de la tronçonneuse
2.2.2- Maîtriser l'utilisation des outils manuels de récolte du bois

2.3- Quantifier et qualifier son travail

2.3.1- Estimer la quantité de travail réalisée
2.3.2- Calculer son rendement et estimer la qualité de son travail
2.3.3- Rendre compte de son travail à son responsable

▶Objectif 3 : Réaliser des travaux d'abattage

3.1- Repérer le sujet à abattre dans son environnement

3.2- Réaliser la phase préparatoire à l'abattage

3.3- Réaliser les techniques d'abattage

▶Objectif 4 : Réaliser des travaux de façonnage

4.1- Façonner la culée

4.2- Réaliser l'ébranchage de l'arbre abattu

4.3- Réaliser le tronçonnage ou billonnage

4.4- Façonner un houppier

▶Objectif 5 : Gérer des produits issus de l'exploitation

5.1- Traiter des rémanents

5.2- Empiler, trier les produits

5.3- Effectuer un cubage et un stérage

▶Objectif 6 : Travailler en sécurité

6.1- Identifier les Équipements de Protection Individuelle, les Équipements de Protection Collective, les règles et préconisations d'usage

6.2- Mettre en place la sécurité de sa zone de travail

▶Objectif 7 : Réagir à une situation imprévue

7.1- Repérer la situation imprévue

7.2- Signaler les anomalies

7.3- Proposer des solutions pour optimiser le travail

MP4

Travaux d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements forestiers

Objectif général du module :

Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements forestiers dans le respect de la règlementation, des règles d'hygiène et de sécurité et dans une perspective de durabilité.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit pouvoir s'adapter, valoriser, et évaluer toutes les situations d'apprentissage ou de stage.
Il s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et des autres espaces boisés. Cela nécessite donc l'acception la plus large et la plus dynamique possible des travaux sur les espaces forestiers et boisés, dans le respect de la réglementation des règles d'hygiène et de sécurité. **La mise en valeur des acquis au cours du stage** et l'accompagnement du jeune sont au cœur de la démarche de formation de ce module. La tenue d'un carnet de suivi des activités réalisées en stage, intégrée à la convention de stage, permettra d'instaurer un dialogue entre maître de stage et enseignants, au même titre que les fiches navettes ou de liaisons, fiches réglementaires, pour ceux qui sont en apprentissage. La combinaison des horaires de formation relève de l'autonomie des équipes afin de favoriser l'émancipation, la réussite et l'épanouissement des élèves quelque soit leur situation d'apprentissage ou de stage.
On entend par travaux d'amélioration des milieux forestiers, **toute une série large de travaux** qui visent à améliorer l'ensemble des milieux forestiers et autres espaces boisés. Il s'agit de travaux forestiers sur les arbres eux –même, sauf travaux d'élagage à plus de deux mètres de hauteur réglementairement exclus, sur les peuplements et sur les autres espaces boisés ou sur les milieux forestiers apparentés. Ce module concerne les travaux de sylviculture liés à la conduite des peuplements forestiers, les travaux de création, de renouvellement par régénération naturelle ou par enrichissement, les travaux d'entretien des espaces boisés, les travaux d'éclaircies. Il ne s'agit pas de cataloguer de façon exhaustive ou restrictive les types de travaux. **Les équipes choisissent une diversité de situations de formation en fonction des opportunités locales et des attentes des jeunes.**
Elles combinent leurs choix de supports de formation avec ceux du MIP et du MP3.
L'objectif 2.3 doit permettre de réaliser divers travaux d'accompagnement adaptés au contexte local parmi une liste indicative non exhaustive.
Ce module doit mettre en avant dans ses enseignements les **préoccupations actuelles** de l'enseignement agricole en termes de gestion durable des forêts, de **transition écologique, d'agro-écologie et d'agroforesterie** (limitation des traitements chimiques à base de pesticides ou de fongicides, en privilégiant des méthodes alternatives tel que la protection biologique intégrée (PBI), l'utilisation des auxiliaires biologiques, la régénération naturelle, la mécanisation, le sylvo-pastoralisme etc.). Il doit s'attacher à « enseigner à produire autrement » dans le cadre des travaux forestiers.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Préparer des chantiers d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements
- ▶Objectif 2- Réaliser les travaux d'amélioration des milieux forestiers
- ▶Objectif 3- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers
- ▶Objectif 4- Réagir à une situation imprévue

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Préparer des chantiers d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements

1.1- Localiser le chantier et se situer en tant qu'ouvrier forestier sur un chantier

1.1.1- Utiliser une carte, un plan
1.1.2- Repérer les contraintes topographiques et hydrographiques du chantier
1.1.3- Repérer les limites et les accès du chantier
1.1.4- Repérer les éléments spécifiques du chantier et les enjeux environnementaux

1.2- Situer le chantier dans son contexte socio-économique et réglementaire

1.2.1- S'approprier les consignes du chantier, le délai d'exécution et si besoin les faire expliciter par le responsable
1.2.2- Prendre en compte les aspects réglementaires
1.2.3- Identifier les risques et les prendre en compte dans l'organisation du chantier
1.2.4- Organiser son poste de travail

1.3- Déterminer et identifier les principaux végétaux forestiers

1.3.1- Utiliser les principaux critères de description des végétaux
1.3.2- Reconnaître les principales essences forestières, les végétaux protégés ou présentant un intérêt écologique et les végétaux considérés comme invasifs

1.4- Prendre en compte la dynamique des milieux forestiers et les principes de sylviculture de l'activité

1.4.1- Mettre en relation la structure de l'arbre, son fonctionnement et sa croissance
1.4.2- Identifier la dynamique et le fonctionnement des milieux forestiers
1.4.3- Identifier les principaux traitements et itinéraires sylvicoles
1.4.4- Situer les travaux dans un itinéraire sylvicole
1.4.5- Repérer les principales anomalies sanitaires

▶Objectif 2 : Réaliser les travaux d'amélioration des milieux forestiers

2.1- Choisir et préparer son matériel en fonction des consignes données

2.1.1- Choisir le matériel le plus adapté en fonction de la tâche à effectuer
2.1.2- Préparer le matériel et les consommables et vérifier les points de sécurité

2.2- Maîtriser l'utilisation du matériel spécifique des travaux d'amélioration des milieux forestiers

2.2.1- Utiliser les petits équipements pour les travaux d'amélioration
2.2.2- Utiliser la débroussailleuse

2.3- Effectuer des travaux d'amélioration en utilisant le matériel en sécurité, les EPI et les EPC

2.3.1- Réaliser des travaux de type dégagements de semis, dépressages/nettoiements/détourage, de débroussaillement, d'élagages, de tailles de formation
2.3.2- Ouvrir ou entretenir des cloisonnements culturaux et d'exploitation
2.3.3- Réaliser des travaux de désignation
2.3.4- Réaliser des coupes en faveur de la dynamique des milieux forestiers et des espaces boisés
2.3.5- Réaliser des travaux de protection des milieux forestiers et des autres espaces boisés
2.3.6- Réaliser des travaux de valorisation des milieux forestiers et des autres espaces boisés
2.3.7- Réaliser des travaux en faveur de la biodiversité forestière
2.3.8- Réaliser des travaux de gestion sylvocynégétique et des travaux de sylvopastoralisme

2.4 Quantifier et qualifier son travail

2.4.1- Estimer la quantité de travail réalisée
2.4.2- Calculer son rendement et estimer la qualité de son travail
2.4.3- Rendre compte de son travail au responsable

▶Objectif 3 : Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

3.1- Préparer le terrain

3.1.1- Contrôler la végétation en prenant en compte la réglementation et les contraintes sanitaires
3.1.2- Préparer le sol
3.1.3- Matérialiser l'implantation

3.2- Réaliser une plantation

3.2.1- Apprécier la qualité d'un plant
3.2.2- Transporter et stocker les plants
3.2.3- Préparer les plants
3.2.4- Installer les plants
3.2.5- Protéger les plants

3.3- Quantifier et qualifier son travail

3.3.1- Estimer la quantité de travail réalisée et son rendement
3.3.2- Estimer la qualité de son travail
3.3.3- Rendre compte du travail au responsable du chantier

▶Objectif 4 : Réagir à une situation imprévue

4.1- Repérer la situation imprévue

4.2- Signaler les anomalies

4.3- Proposer des solutions pour optimiser le travail

MIP

Module d'initiative professionnelle

Objectif général du module :

Découvrir et réaliser des activités à partir de situations locales spécifiques et diversifiées en vue de répondre plus largement aux attentes des apprenants et aux besoins locaux.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les situations choisies peuvent être patrimoniales, innovantes, donner lieu à des activités pluridisciplinaires de valorisation, être des supports de coopération internationale, valoriser l'exploitation du lycée ou le domaine de l'établissement.
L'approche sera pratique et privilégiera la mise en place de certains travaux liés à ces activités, permettant l'acquisition de nouveaux savoirs faire.

Par exemple dans les domaines suivants de (liste non exhaustive) :

- l'agroforesterie,
- la forêt urbaine,
- la valorisation de l'arbre,
- la gestion sylvocynégétique, sylvopastorale,
- les techniques d'autoconstruction et de construction bois,
- les activités récréatives en forêt,
- la mise en place de pépinière, d'arboretum,
- la subériculture,
- les « sangliers » du Doubs,
- les interventions sur la ripisylve,
- les activités en faveur de la biodiversité forestières et de l'agroécologie comme la restauration de la forêt linéaire, la pose de nichoirs, la gestion des pré-vergers, des pré-bois, d'arbres remarquables comme les trognes, …
- la préservation des zones humides et des zones de captage d'eau
- …

Les choix sont de la responsabilité des équipes dans la mesure où les activités prennent en compte les règles de la sécurité.

Ainsi, l'établissement proposera donc l'enseignement de son MIP en fonction de sa formation et après avoir obtenu l'habilitation du DRAAF-SRFD.

Siglier

CA	Conseil d'administration
CAP agricole	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
Code ROME	Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EPS	Education physique et sportive
ESC	Education socioculturelle
ESF	Economie sociale et familiale
EPI	Equipements de protection individuels
EPC	Equipements de protection collectifs
FDA	Fiche descriptive d'activités
MIP	Module d'initiative professionnelle
MG	Module d'enseignement général
MP	Module professionnel
STH	Sciences et techniques horticoles
SPS	Situations professionnelles significatives
STP	Sciences et techniques professionnelles
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
UC	Unité capitalisable
UCG	Unité capitalisable générale
UCP	Unité capitalisable professionnelle
UCARE	Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juillet 2015